

Monsieur Benjamin SMITH
P.-D.G. de Air France
45 rue de Paris
95747 Roissy CDG

Saint-Renan, le 4 décembre 2024

Monsieur le Président-Directeur Général,

Je souhaite, par ce courrier, attirer votre attention sur la liaison aérienne entre Brest et Paris.

Obtenir davantage d'accessibilité est un combat de longue date pour la pointe bretonne et finistérienne en raison notamment de la position géographique excentrée de Brest.

Depuis plus de 20 ans, les élus de tous bords et de toutes les collectivités locales (région, départements, communes et métropole de Brest) se mobilisent pour rendre la péninsule finistérienne plus accessible. Pour les entreprises notamment, c'est en effet un vrai problème du point de vue du recrutement pour attirer certains profils.

Comme vous le savez, l'arrivée de la ligne à grande vitesse en 2017 n'a pas tenu toutes ses promesses avec des trajets toujours largement supérieurs à trois heures entre Paris et Brest. Aujourd'hui, concrètement, par le train, Bordeaux qui est à la même distance kilométrique de Paris que Brest est à 2 h 06 de la capitale contre 3h50 pour Brest.

En ce sens, les trajets Brest-Paris en avion avaient pour avantage de pallier cette longueur des trajets ferroviaires, notamment pour ce qui concernaient les déplacements d'une seule journée.

Comme vous le savez également, aujourd'hui, après l'abandon d'Air France de cette desserte, la liaison aérienne Brest-Orly est, quant à elle, à l'arrêt depuis que la compagnie Chailair a cessé d'assurer cette liaison le 11 novembre 2023, après seulement 9 mois d'activité, et que la compagnie régionale Céleste a été placée en liquidation judiciaire le 25 juin 2024.

Cet arrêt est consécutif à la décision de votre groupe du 18 octobre 2023 de regrouper à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle l'ensemble de ses opérations.

./.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

./.

Si la période « Covid » et post-Covid a bouleversé certaines habitudes (réduction des déplacements professionnels du fait du développement du télétravail), si les attentes sociétales et environnementales concourent au report modal sur l'offre ferroviaire (recommandations de sobriété et politiques RSE des entreprises et interdiction des vols intérieurs quand existe une alternative ferroviaire inférieure à 2h30 de trajet), il n'en demeure pas moins que, depuis cette décision du 18 octobre 2023, la fréquence quotidienne de liaisons aériennes entre Brest et Paris est passé, en quelques années, d'une dizaine de vols quotidiens à 3 ou 4 vols par jour et uniquement vers Roissy.

Je ne vous cache pas qu'une telle décision a profondément altéré la qualité des transports entre Paris et Brest et qu'elle a accru la distance entre notre ville et la capitale.

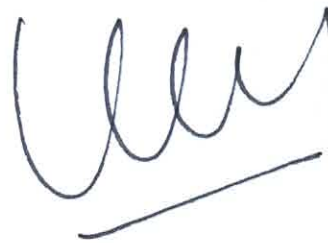
Face à la quasi-fermeture des aéroports de Morlaix, Quimper et Lorient, l'aéroport de Brest reste désormais le premier de Bretagne en nombre de passagers devant celui de Rennes et désormais le seul pour la desserte de tout l'ouest armoricain.

Soucieux du désenclavement de la péninsule finistérienne et au nom d'une certaine idée de l'aménagement du territoire, je souhaiterais avoir – comme cela avait été annoncé - un bilan de la décision d'Air France du 18 octobre 2023.

|| Surtout, je souhaiterais savoir si Air France entend ouvrir des liaisons supplémentaires qui s'avèraient particulièrement utiles dans la perspective de la mise en place en 2027 du « Grand Paris » et de la liaison ferroviaire directe vers la gare de l'Est.

Je demeure naturellement à votre disposition pour échanger sur ce sujet et vous prie, Monsieur le Président-Directeur Général, de bien vouloir croire en l'assurance de mes plus respectueuses salutations.

Bien cordialement,



Didier Le Gac
Député